

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du lundi 13 juin 2022 Par suite d'une convocation en date du 2 juin 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 13 juin 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 09 Votants : 11 Délibération n°D_2022_06_13_02</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Carole Chen à M. Laurent Esteulle, M. Louis Buda à M. Georges Canicatti Absents excusés : M. Jean-Philippe Gecchele, M. Norbert Regard Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Acquisition des parcelles cadastrées section 0A n°994 – 996 – 997 – 1000 – 1001 – 1491 – 1492 – 1495 – 1503 – 1504 sises aux lieudits Sur la Tour, Sur les Vignes et Vers le Mont

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'acquérir les parcelles cadastrées suivantes :

Section	Numéro	Contenance	Lieudit
0A	994	85 m ²	Grands Champs de Sarzin
0A	996	240 m ²	Grands Champs de Sarzin
0A	997	455 m ²	Grands Champs de Sarzin
0A	1000	421 m ²	Grands Champs de Sarzin
0A	1001	75 m ²	Grands Champs de Sarzin
0A	1491	56 m ²	Chenalaz
0A	1492	44 m ²	Chenalaz
0A	1495	78 m ²	Chenalaz
0A	1503	47 m ²	Chenalaz
0A	1504	26 m ²	Chenalaz
TOTAL		1 527 m²	

pour une contenance totale de 1 527 m² afin de réhabiliter l'ancien chemin de Chaumont et de permettre la création d'une servitude au-dessus du lotissement « Les Terrasses de Sarzin ».

Il poursuit en indiquant qu'une proposition d'achat a été formulée par la commune à Madame Maryse Blanc, propriétaire desdites parcelles, moyennant 1.00 € le m² soit 1 527.00 €.

Il termine en précisant que Madame Maryse Blanc a accepté cette proposition d'achat.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- ♦ **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées section 0A n°994 – 996 – 997 – 1000 – 1001 – 1491 – 1492 – 1495 – 1503 – 1504 sises aux lieudits Sur la Tour, Sur les Vignes et Vers le Mont pour une contenance totale de 1 527m² pour un montant de 1 527.00 € ;
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix de 1 527.00 € ;
- ♦ **DIT** que les frais de notaire et de géomètre restent à la charge de la commune ;
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir ;
- ♦ **DIT** que cette dépense sera inscrite au budget communal de l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 14 JUIN 2022	Fait à Contamine-Sarzin, le 13 juin 2022
Et de sa publication le : 15 JUIN 2022	Le Maire  Georges CANICATTI
	Le secrétaire de séance,  Pierrette BATON MARECHAL


